

801

61

T.P. 2

1578/1851



TRANSMIS COPIE pour information et exécution
à :
Monsieur l'Administrateur de Territoire à RUHENGRI.
fonctionnaire dirigeant.-

Usumbura, le 8 Mars 1952.-

Pour Le Président du Conseil des Adjudications,
Monsieur, Chef du Service des Travaux
Publics du Ruanda-Urundi,
J. VAN VLIAMMEN.,

Cahier Spécial des charges
n° 37/T.P. de 1951.
Maison 117 à RUHENGRI.

RECEVANCE AVEC ACCUSE DE RECEPTION/

Monsieur,

Suite à votre offre du 25 janvier 1952, j'ai
l'honneur de vous passer commande pour la construction d'une maison
type 117 à ériger à Ruhengeri à l'emplacement indiqué au plan de
situation qui est en votre possession pour la somme globale et
forfaitaire de HUIT CENT VINGT HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-UN FRANCS
(828.321 Frs).

L'entreprise sera régie par les clauses et
conditions du cahier spécial des charges n° 37/T.P. de 1951.

Toutefois, le délai d'exécution sera de 7 mois,
prenant cours à la date de remise à la poste de la présente.
Les travaux devront être commencés au plus tard un mois après la date
définie ci-dessus.

Le cautionnement total est fixé à 41.400,- frs.
dont 10.300,- frs. sont à verser en mains du Receveur des Impôts
à Usumbura endéans les cinq jours de la réception de l'avis de
recouvrement.

L'Administrateur de Territoire de Ruhengeri est
désigné comme fonctionnaire dirigeant.

Je vous prie d'accuser réception de la présente
dans la huitaine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma
considération distinguée.-

Le Président du Conseil des Adjudications,
s/ : M. WILLAERT.,

Monsieur MASSART, Entrepreneur
à
KIGALI.

SECRETAIRE PROVINCIAL.,

G/R
RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE DE RUHONGERI

PROCES-VERBAL. -

Je soussigné, NEVEJANS, Daniel, Fonctionnaire
Dirigeant des travaux exécutés par Monsieur LEBART à
Ruhengeri en ce qui concerne la maison n° 117 suivant Cahier
Spécial des Charges n° 37/E.T. de 1951, déclare qu'en date
du 13/6/1952, les travaux suivants ont été exécutés:
Magoncorie élévation à mi-hauteur, maçonnerie élevée à
mi-hauteur, béton armé commencé.-

Fait à Ruhengeri, le 13 Juin 1952.-
LE FONCTIONNAIRE DIRIGEANT(
D. NEVEJANS.-

/ FACTURE /

LE GOUVERNEMENT DU RWANDA-URUNDI

doit :

N° 91/51/C.R. II7

Kigali, le 12 JUIN 1952

Construction d'une maison d'habitation à Ruhengeri suivant
Cahier spécial des charges N° 37/TP de 1951.
Plan II7
Total entreprises / 828.321 Frs.

Avancement des Travaux :

1/ Maçonnerie élévation :

2/ " " pierres

3/ Béton armé

69.300 Frs.

77.280 Frs

37.510 Frs.

184.090 Frs.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme :

CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE NONANTE Francs.

Le Fonctionnaire dirigeant, *a. bourse*

L'Entrepreneur,
A. Assart,

ATA 13.6.52.

Payer à l'ordre de la Banque Commerciale du Congo à Kigali,
le 12 JUIN 1952.

G/H

TERritoire de Ruanda-Urundi
RESIDENCE DE RUANDA
TERritoire de Ruanda-Urundi.

EXTRAIT DU CARNET D'ATTACHEMENT PERIODE DU 10 MAI AU 13 JUIN 1952.-

Dates	Maçons	Charpentiers	Aides	Ciment sorti	Sable	Pierres	Briques	Bois de charpen- te	Divers	Fer à béton	Futs d'eau	Travaux exécutés	Observations.-
10/5/52	3	-	2	100	-	-	1.000	-	-	-	-	Murs élévation	
12/5/52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	"	
13/5	16	-	35	1900	2	-	-	-	-	-	1	"	
14/5	16	-	45	1000	-	1	-	-	-	-	-	"	
15/5	15	-	40	700	8	1	-	-	-	-	-	"	
16/5	14	-	45	1100	8	1	2.000	-	-	-	10	"	
17/5	18	-	42	500	-	-	2.000	-	-	-	-	"	
18/5	congé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	"	
20/5	16	-	50	1190	-	2	600	-	-	-	-	"	
21/5	10	-	43	1100	-	2	2.000	-	-	-	-	"	
22/5	congé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	"	
23/5	20	-	45	1275	10	-	2.000	-	-	-	-	"	
24/5	20	-	40	700	-	-	-	-	-	-	10	"	
26/5	17	-	40	600	10	-	-	-	-	-	-	"	
27/5	20	-	48	700	-	-	-	-	-	-	-	"	
28/5	19	-	40	800	2	1	-	-	-	-	-	"	
29/5	20	-	45	1100	-	-	-	-	-	-	10	"	
30/5	20	-	30	700	1	-	-	-	-	-	-	"	
31/5	19	-	40	150	-	-	-	-	-	-	-	"	
3/6/52	10	-	40	600	3	3	1.500	-	-	-	-	"	
4/6/52	20	-	30	1100	5 1/2	4	1.000	-	-	-	-	Murs élévation	
5/6/52	20	-	30	600	3	1	3.000	-	-	-	10	"	
6/6/52	20	-	25	-	2 1/2	2	1.600	-	-	-	-	"	
7/6/52	18	-	30	300	3m3	1	2.000	-	-	-	-	"	
9/6/52	20	-	30	1000	5	2	1.500	-	-	-	10	"	
10/6	17	-	40	600	3	1	500	-	-	-	-	"	
11/6	17	-	40	550	2 1/2	1	750	-	-	-	-	"	
12/6	15	-	35	650	2	1	1.000	-	-	-	10	"	
13/6	12	-	40	500	3	1	1.200	-	-	-	100 Kg 2 m/m	"	

LE FONCTIONNAIRE DIRIGEANT, D. NEVEJANS.-